

# REITMANS

(CANADA) LIMITÉE

## AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que l'assemblée générale annuelle des actionnaires de Reitmans (Canada) Limitée (la « **Société** ») aura lieu au centre de distribution de la Société situé au 5555, boul. Henri-Bourassa Ouest, à Saint-Laurent, au Québec, le mercredi 22 juin 2022, à 11 h (heure de Montréal) (l'« **assemblée** »), aux fins suivantes :

1. Recevoir et examiner les états financiers de la Société pour l'exercice clos le 29 janvier 2022, ainsi que le rapport des auditeurs sur ces états;
2. Élire chacun des administrateurs pour l'année suivante;
3. Nommer KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. à titre d'auditeurs de la Société et autoriser les administrateurs à fixer leur rémunération;
4. Traiter toute autre question pouvant être dûment soumise à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

Les porteurs d'actions ordinaires de la Société inscrits à 17 h (heure de Montréal) le 18 mai 2022 ont le droit de recevoir l'avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires et auront le droit d'y voter.

La santé et la sécurité des parties prenantes de la Société sont notre priorité. Aussi, la Société ne tiendra son assemblée qu'en conformité avec les mesures de santé publique dictées par le gouvernement du Québec, qui peuvent inclure, entre autres, le port obligatoire du couvre-visage, le lavage des mains et la distanciation physique entre les participants. Si l'assemblée ne peut pas se tenir en personne, ou si le nombre de participants doit être limité en raison de restrictions imposées par le gouvernement, un avis sera donné indiquant que l'assemblée se tiendra exclusivement par des moyens électroniques, soit par webdiffusion audio en direct et téléconférence, ou en format hybride. La décision de tenir l'assemblée par voie électronique ne sera prise que dans la mesure où les recommandations et restrictions gouvernementales l'exigent pour atténuer les risques pour la santé et la sécurité des parties prenantes de la Société. Dans un tel cas, les actionnaires recevront des instructions et seront fortement encouragés à voter à l'avance en utilisant leurs formulaires de procuration ou leurs formulaires d'instructions de vote et à participer à l'assemblée par le biais d'une diffusion audio en direct sur le Web ou d'une téléconférence.

Par ordre du conseil d'administration

Le secrétaire,

Le 18 mai 2022

Montréal (Québec)

*(signé)* Alain Murad

Les actionnaires qui ne pourront pas assister à l'assemblée en personne sont priés de dater et de signer le formulaire de procuration ci-joint, puis de le retourner dans l'enveloppe fournie à cette fin.